



Droits acquis après deux mois

Par **mickeleb**, le **06/06/2009** à **03:46**

Bonjour,rrnJ' ai appris au 02/06 , mais cela ne m'a toujours pas été notifié par écrit, que je n'avais plus le droits aux indemnités journalières de la sécurité sociale depuis le 02/04 (donc deux mois sans ressources) suite à 360 indemnités journalières versées sur 3 ans.rnQuel recours ai je par rapport à cela?? car je suis vraiment en grosses difficultés financières de ce fait!!!!rnOnt-ils le droit sans m'avoir prévenu????rnJ'ai appris de plus l'information par leur service social, les ayant contacté pour d'autres démarches, car reconnaissance travailleur handicapé en cours et licenciement pour inaptitude.rnJe m'inquiétais aussi de recevoir régulièrement les décomptes avec des versements à 0 euros.rnJ'ai appelé au total dix fois le service de la sécu, le 3646, 1 heure de comm au total et jamais cette information ne m'a été communiquée.rnrnJ'ai rencontré ce jour une assistante sociale du CCAS de ma commune, qui m'a parlé de droits acquis après deux mois sans notification contraire. Est ce applicable dans ce cas??? Quel est l'article de loi qui s'applique????rnMerci de vos réponses